



الإتحاد الجزائري لكرة القدم FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF 1963

Alger le, 24 SEP 2019

A Messieurs les Présidents des Ligues Régionales de Football,

Objet : Paiement des droits d'engagement

Réf : n° 899/SG/FAF/2019

Messieurs,

Le Fédération Algérienne de Football vous informe que les clubs n'ayant pas encore procédé au paiement des droits d'engagement peuvent être autorisés à participer aux compétitions organisées par les Ligues Régionales sur présentation d'un engagement écrit de leur wilaya. Lequel engagement doit être envoyé aux Ligues au plus tard le 3 octobre 2019 à 17h 00.

Les clubs qui n'ont pas procédé aux paiements des droits d'engagement et qui n'ont pas présenté une lettre d'engagement des services de la wilaya ne seront pas autorisés à participer aux rencontres organisées par les Ligues Régionales.

Les clubs qui ont pas présenté de lettre d'engagement de la Wilaya et qui ne s'acquitteront pas des droits d'engagement au 31 décembre 2019 seront exposés à des sanctions pouvant aller jusqu'à leur exclusion du championnat.

Veuillez accepter Messieurs les Présidents, mes salutations les meilleures.

Le Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
SAAD Mohamed
Secrétaire Général

شارع أحمد واكد ص.ب. 39 - دالي إبراهيم - الجزائر - Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely-brahim - Alger

Tél.: 021 98 43 07

Fax : 021 98 43 09

http: www.faf.dz